



Formacode : 43441 - Code Rome : J1304

Eligible CPF - Tous publics - n°145845



DEAP - DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

PUBLIC VISÉ

Tout public
Plan de développement des compétences

NIVEAU

Niveau de sortie : niveau 4 (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique)

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation : diplôme DEAP - diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

DUREE

Durée en centre : 595 heures
Durée en entreprise : 840 heures
Durée hebdomadaire moyenne : 32h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 02/09/2019 au 03/07/2020.

LIEUX DE FORMATION

GMTI93
LPO Henri SELLIER
73 Avenue du Colonel Fabien
93190 Livry-Gargan
gmti93@ac-creteil.fr
Tél : 01 429 37 92 55

CONTACT

Gmti93 Com
gmti93@ac-creteil.fr

TARIFS

Nous consulter
Voir nos conditions générales de ventes

OBJECTIFS

Obtenir le diplôme d'auxiliaire de puériculture pour exercer en secteur hospitalier ou PMI ou crèches ou maternités auprès d'enfants sains ou malades.

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

travailler auprès de jeunes enfants dans un service hospitalier ou en structure d'accueil (crèches)

PRE-REQUIS

Positionnement : réglementaire.
Être admis au concours d'entrée. Être âgé de plus de 17 ans et à jour de ses vaccinations à la date d'entrée en formation.
Les titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS, DEAVS, DEAMP, MCAD sont dispensés du concours d'entrée et de certains modules, en fonction de leur certification.
Niveau d'entrée : niveau 3 (CAP, BEP, CFFPA du premier degré)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Contactez le Greta qui propose la formation

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux
Mises en situation
Cas pratiques
Mises en situation professionnelles sur lieux de stage
Cours du jour

CONTENUS

- ▶ Module 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et la vie quotidienne
- ▶ Module 2 : L'état clinique de la personne à tout âge de la vie
- ▶ Module 3 : Soins à l'enfant
- ▶ Module 4 : Ergonomie
- ▶ Module 5 : Relation, communication
- ▶ Module 6 : Hygiène des locaux
- ▶ Module 7 : Transmission des informations
- ▶ Module 8 : Organisation du travail